

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Douzième session
Genève, 16 – 19 septembre 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et une proposition de programme de travail pour la douzième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 16 au 19 septembre 2024, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale).
2. Le présent document est établi dans l'intérêt de l'ensemble des participants, à la demande des États membres. Il comporte deux annexes.
 - L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté, établi sur la base du document CWS/12/1 Prov.3 et
 - l'annexe II présente un programme de travail indicatif pour la douzième session du CWS. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, le cas échéant, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la douzième session

Brève description : Un représentant du Directeur général ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue. S'en suivront des observations complémentaires de la part du Secrétariat.

2. Élection de deux vice-présidents

Brève description : Il sera procédé à l'élection de deux vice-présidents.

Action préconisée : Le CWS sera invité à élire deux vice-présidents pour les douzième et treizième sessions du Comité des normes de l'OMPI (CWS).

3. Adoption de l'ordre du jour : voir le document CWS/12/1 Prov.3.

Brève description : Les délégations seront invitées à examiner et adopter le projet d'ordre du jour.

4. Programme de travail du CWS

a) Examen des tâches en cours : voir le document CWS/12/2

Brève description : Le document résume le programme de travail et la liste des tâches actualisés du CWS, qui seront examinés lors de la présente session.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/2, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

b) à prendre note du contenu du présent document,

c) à examiner la liste des tâches jointe en annexe au présent document et

d) à approuver l'inclusion par le Secrétariat des accords auxquels la présente session a donné lieu, relatifs au programme de travail du CWS et à la présentation générale du programme de travail du CWS, et les publier sur le site Web de l'OMPI tels qu'ils figurent au paragraphe 10 ci-dessus."

b) Questionnaire sur l'ordre de priorité des tâches du CWS : voir le document CWS/12/3

Brève description : Le document contient une proposition pour les prochaines étapes concernant le questionnaire officiel d'enquête sur l'ordre de priorité des tâches en vue de l'établissement du programme de travail du CWS. Le Secrétariat considère que les résultats de l'enquête informelle menée en juillet 2024 sont suffisants pour atteindre les objectifs fixés lors des précédentes sessions du CWS.

Action préconisée : (paragraphe 12 du document CWS/12/3, reproduit ci-après) :

“12. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à examiner et approuver la proposition concernant la prochaine étape, présentée aux paragraphes 10 et 11.

5. Rapports sur l'état d'avancement des tâches

a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41 : voir le document CWS/12/4

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP depuis la dernière session du CWS. Cette Équipe d'experts est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des composantes de schéma XML définies dans les normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI. L'accent mis sur les travaux de développement depuis la dernière session du CWS visait à élaborer des schémas XML relatifs à la situation juridique des marques et des dessins et modèles. La version 8.0, qui doit être publiée le 1^{er} octobre 2024, devrait inclure les projets de versions finales de ces schémas.

Action préconisée : (paragraphe 13 du document CWS/12/4, reproduit ci-après) :

“13. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à prendre note de la publication de la version 8.0, prévue le 1^{er} octobre 2024 et

c) à prendre note des difficultés rencontrées par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et de son programme de travail, indiqués aux paragraphes 11 et 12.”

b) Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44 : voir le document CWS/12/5

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences depuis la dernière session du CWS. Bien que l'équipe d'experts ait examiné plusieurs révisions de fond, aucune révision de la norme ST.26 de l'OMPI n'est prévue à la présente session.

Action préconisée : (paragraphe 15 du document CWS/12/5, reproduit ci-après) :

“15. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document, en particulier des propositions de l'USPTO et de l'OEB

qui appellent des modifications de fond de la norme ST.26 de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 7 et 11,

b) à examiner la portée de l'enquête et la procédure à suivre, ainsi que les questions susceptibles d'être incluses dans l'enquête, comme indiqué au paragraphe 12 et

c) à examiner le programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences, comme indiqué aux paragraphes 13 et 14."

- c) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47 : voir le document CWS/12/6

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts est responsable de l'élaboration et des révisions des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI sur la situation juridique. Depuis la dernière session, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a travaillé à l'amélioration de l'annexe II de la norme ST.87 de l'OMPI, fruit de sa collaboration avec l'Équipe d'experts chargés de la norme XML4IP pour produire des schémas XML permettant de saisir des données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels. À la lumière de ces mises à jour, le responsable de l'équipe d'experts propose également des révisions des normes ST.27 et ST.61 de l'OMPI afin de maintenir la cohérence entre les trois normes sur la situation juridique.

Action préconisée : (paragraphe 15 du document CWS/12/6, reproduit ci-après) :

"15. Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document, en particulier du programme de travail proposé aux paragraphes 9, 13 et 14."

- d) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

Brève description : Le responsable de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 présentera un rapport verbal sur les progrès accomplis sur la tâche n° 50 depuis la dernière session du CWS.

- e) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets sur la tâche n° 52 : voir le document CWS/12/7

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (PAPI) depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts est responsable de la tâche n° 52 et rend compte des progrès accomplis depuis la onzième session du CWS. L'équipe d'experts fait part de son intention de présenter une proposition pour la mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI à la treizième session du CWS.

Action préconisée : (paragraphe 14 du document CWS/12/7, reproduit ci-après) :

"14. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets présenté au paragraphe 13."

f) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55 : voir le document CWS/12/8

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts est responsable de l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la "qualité à la source" des noms des clients. Elle a établi la version définitive d'une proposition concernant une recommandation relative au processus de nettoyage des données des noms de clients, qu'elle a soumise pour examen au CWS à sa présente session.

Action préconisée : (paragraphe 15 du document CWS/12/8, reproduit ci-après) :

"15. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document, en particulier de l'état d'avancement du projet final de recommandations relatives au nettoyage des données de noms, et

b) à examiner et approuver la proposition de nouvelle description de la tâche n° 55 telle qu'elle figure au paragraphe 13."

g) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des interfaces de programmation d'applications (API) sur les tâches n°s 56 et 64 : voir le document CWS/12/9

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée des API depuis la dernière session du CWS. L'équipe d'experts se réunit tous les trimestres pour examiner les propositions de révision et appuyer la mise en œuvre des normes qui sont gérées par l'Équipe d'experts chargée des API : la norme ST.90 de l'OMPI sur les interfaces de programmation d'applications (API) et la norme ST.97 de l'OMPI sur le format JavaScript Object Notation (JSON). L'Équipe d'experts chargée des API a également aidé le Bureau international à élaborer et lancer un catalogue des API en matière de propriété intellectuelle en juillet 2024.

Action préconisée : (paragraphe 29 du document CWS/12/9 Rev., reproduit ci-après) :

"29. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à prendre note de la disponibilité du Catalogue des API en

matière de propriété intellectuelle et à encourager ses membres et observateurs à participer au Catalogue des API en répondant à la circulaire visée au paragraphe 12,

c) à prendre note de la définition du modèle Excel de la matrice de compatibilité pour évaluer le degré de conformité avec la norme ST.90, comme indiqué au paragraphe 15,

d) à formuler des observations sur les améliorations qui pourraient être apportées à la norme ST.90 de l'OMPI comme indiqué au paragraphe 15,

e) à approuver la proposition de révision de la description de la tâche n° 56 mentionnée au paragraphe 16,

f) à tester l'outil de conversion XML2JSON comme indiqué au paragraphe 19 et

g) à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des API, présenté aux paragraphes 23 à 28.”

h) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication sur la tâche n° 58 : voir le document CWS/12/10

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts travaille à la finalisation d'un ensemble de recommandations en matière de TIC relatives à l'administration de la propriété intellectuelle en vue de leur examen et de leur mise en œuvre par les offices de propriété intellectuelle. Depuis la dernière session, l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC a établi une proposition finale d'un ensemble de 10 recommandations. Si cet ensemble de recommandations est adopté à la présente session du CWS, l'équipe d'experts propose de réviser la description de la tâche n° 58.

Action préconisée : (paragraphe 18 du document CWS/12/10, reproduit ci-après) :

“18. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et approuver la proposition de nouvelle description de la tâche n° 58 telle qu'elle figure au paragraphe 16 et

c) à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts sur la stratégie en matière de TIC indiqué aux paragraphes 16 et 17."

i) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59 : voir le document CWS/12/11

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts est chargée de la tâche n° 59, qui porte en partie sur l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la chaîne de blocs. L'équipe d'experts rend compte de l'état d'avancement de ses activités, notamment de ses travaux visant à améliorer encore le projet de norme depuis la dernière session du CWS.

Action préconisée : (paragraphe 10 du document CWS/12/11, reproduit ci-après) :

"10. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note du programme de travail proposé de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, présenté au paragraphe 9."

j) Rapport de l'Équipe d'experts 3D sur la tâche n° 61 : voir le document CWS/12/12

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la norme 3D depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts est responsable de la gestion des révisions de la norme ST.91 de l'OMPI. Depuis la dernière session du CWS, l'équipe d'experts a achevé une analyse des résultats de l'enquête sur la norme ST.91 de l'OMPI et propose une révision de ladite norme.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/12, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note de la proposition de programme de travail de l'Équipe d'experts 3D présentée au paragraphe 12 ci-dessus."

k) Rapport de l'équipe d'experts chargée de la transformation numérique sur les tâches n^{os} 62, 63 et 65 : voir le document CWS/12/13

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique depuis la dernière session du CWS. Cette équipe d'experts mène les activités relatives aux tâches n^{os} 62, 63 et 65 et rend compte de ces activités depuis la dernière session du CWS. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique présente également un projet de paquet de données pour les documents de priorité, pour examen et adoption à la présente session.

Action préconisée : (paragraphe 24 du document CWS/12/13, reproduit ci-après) :

“24. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à inviter ses membres à fournir des informations sur l'utilisation qu'ils font des convertisseurs DOCX2XML visés au paragraphe 12.”

I) Rapport du Bureau international sur la tâche n° 66 : voir le document CWS/12/14

Brève description : Le document rend compte des travaux menés par le Bureau international concernant la tâche n° 66 depuis la dernière session du CWS. Le Bureau international présente un rapport en ce qui concerne les efforts déployés pour produire une série d'ateliers destinés à aider les offices de propriété industrielle dans les différentes étapes d'élaboration d'un fichier d'autorité conforme à la norme ST.37 de l'OMPI.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/14, reproduit ci-après) :

“11. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document, notamment des difficultés mentionnées au paragraphe 9 et

b) à encourager les offices de propriété industrielle à participer aux ateliers organisés par le Bureau international après qu'ils auront procédé à l'auto-évaluation, comme indiqué au paragraphe 10.”

6. Élaboration de normes de l'OMPI

a) Proposition d'une nouvelle norme de l'OMPI sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité : voir le document CWS/12/15

Brève description : Le document rend compte d'une proposition de nouvelle norme de l'OMPI sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité, pour examen et adoption à la douzième session du CWS.

Action préconisée : (paragraphe 17 du document CWS/12/15, reproduit ci-après) :

“17 Le CWS est invité

b) à prendre note du contenu du présent document et des annexes du présent document,

c) à examiner et à approuver la révision du titre de la 'Norme ST.92 de l'OMPI' proposée, tel qu'il figure au paragraphe 13,

d) à examiner et à adopter la nouvelle norme ST.92 de l'OMPI, telle que décrite aux paragraphes 5 et 12 et reproduite dans les annexes du présent document,

e) à examiner et à approuver le plan de mise en œuvre visé aux paragraphes 14 et 15 et

f) à examiner et approuver la modification de la tâche n° 65 mentionnée au paragraphe 16 ci-dessus.”

b) Proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI concernant le nettoyage des données des noms : voir le document CWS/12/16

Brève description : Le document présente un projet final de nouvelle norme de l'OMPI élaboré par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms concernant le nettoyage des données des noms, pour examen et adoption à la douzième session du CWS.

Action préconisée : (paragraphe 15 du document CWS/12/16, reproduit ci-après) :

“15. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,

b) à examiner et à approuver le nouveau titre de la norme tel qu'indiqué au paragraphe 11,

c) à examiner et à adopter la nouvelle norme ST.93 de l'OMPI, telle que présentée aux paragraphes 8 à 10 et reproduite dans l'annexe du présent document,

d) à prier le Secrétariat de publier la nouvelle norme ST.93 de l'OMPI dans la partie 3 du Manuel de l'OMPI comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus et

e) à demander au Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à communiquer leurs tables de translittération et de publier celles-ci dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 13.”

c) Proposition de révision des normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l'OMPI : voir le document CWS/12/18

Brève description : Le document présente une proposition du Bureau international de révision des normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l'OMPI. Les propositions de révision de la norme ST.80 de l'OMPI visent premièrement à aligner la norme sur les modifications apportées au cadre juridique du système de La Haye depuis la dernière révision de la norme ST.80 de l'OMPI, deuxièmement à apporter des corrections mineures à la terminologie et aux renvois employés dans le cadre du système de La Haye, et troisièmement à améliorer la compréhension de l'information publiée. Les propositions de révision des normes ST.3 et ST.9 de l'OMPI sont liées aux propositions de révision de la norme ST.80 de l'OMPI et visent à corriger les codes INID et les renvois relatifs aux systèmes de La Haye, de Madrid et du PCT.

Action préconisée : (paragraphe 22 du document CWS/12/18 CORR., reproduit ci-après) :

“22. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) examiner et approuver la proposition de révision des normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 6, 8, 11, 13, 15, 18 et 20, et

c) à demander au Secrétariat de mettre à jour les normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l'OMPI avec les révisions respectives approuvées et la mise à jour nécessaire de l'annexe 2 des normes ST.9 et ST.80, comme indiqué au paragraphe 21, puis de publier ces normes révisées.”

d) Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI : voir le document CWS/12/19

Brève description : Le document rend compte d'une proposition de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique en faveur de la révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI, qui sont liées à des événements relatifs à la situation juridique. La révision de la norme ST.87 de l'OMPI a été proposée par l'équipe d'experts afin d'étoffer les données supplémentaires reproduites à l'annexe II de la norme. Les autres révisions proposées visent à faire en sorte que les trois normes restent alignées.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/19, reproduit ci-après) :

“11. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et de ses annexes,

b) à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.87, présentée au paragraphe 7 et décrite en détail à l'annexe I du présent document;

c) à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI, présentée au paragraphe 9 et décrite en détail à l'annexe II du présent document, et

d) à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.61 de l'OMPI, présentée au paragraphe 9 et décrite en détail à l'annexe III du présent document.”

e) Proposition de révision de la norme ST.91 de l'OMPI : voir le document CWS/12/20

Brève description : Le document présente une proposition de l'Équipe d'experts 3D de révision de la norme ST.91 de l'OMPI. Cette proposition de révision comprend l'ajout d'une nouvelle annexe et la suppression de la définition du format de fichier X3D.

Action préconisée : (paragraphe 7 du document CWS/12/20, reproduit ci-après) :

“7. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,

b) à examiner et approuver les révisions proposées de la norme ST.91, indiquées au paragraphe 5 et reproduites dans l'annexe du présent document.”

f) Proposition d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI : voir le document CWS/12/21

Brève description : Le document contient un résumé des activités menées par le Bureau international depuis la onzième session du CWS afin de finaliser les nouvelles catégories proposées pour les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI. À l'issue de l'atelier tenu en mai 2024, le Bureau international propose que les nouvelles catégories, ainsi qu'il est proposé dans l'annexe du document de travail CWS/10/7, soient incluses dans la prochaine version de la norme ST.96 de l'OMPI.

Action préconisée : (paragraphe 12 du document CWS/12/21, reproduit ci-après) :

“12. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à encourager ses membres et observateurs à nommer leurs experts en la matière au sein de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP afin d'améliorer à l'avenir certaines composantes XML de la norme ST.96,

*ainsi qu'il est indiqué au
paragraphe 11 ci-dessus."*

- g) Analyse des résultats du questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI : voir le document CWS/12/26

Brève description : Le document présente les résultats de l'analyse de l'équipe d'experts 3D des réponses des offices de propriété intellectuelle à l'enquête sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI.

Action préconisée : (paragraphe 16 du document CWS/12/26, reproduit ci-après) :

"16. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et à approuver le contenu de l'analyse de l'enquête présenté aux paragraphes 5 à 12 ci-dessus et à approuver la publication de l'analyse de l'enquête conjointement avec les résultats de l'enquête dans le Manuel de l'OMPI et

c) à appuyer l'organisation de la séance d'information sur la 3D par l'équipe d'experts, comme indiqué au paragraphe 14."

7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices

- a) Norme ST.26 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI.

- b) Norme ST.37 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI.

- c) Normes de l'OMPI relatives à la situation juridique : Normes ST.27, ST.61 et ST.87

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre des normes relatives à la situation juridique : Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI

- d) Norme ST.90 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.90 de l'OMPI.

8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information

- a) Recommandation du Corps commun d'inspection concernant les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : voir le document CWS/12/27

Brève description : Le document établi par le Bureau international fait le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations relatives à l'utilisation des applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies, formulées dans un rapport par le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies. Le Bureau international invite également le CWS à encourager les offices de propriété intellectuelle à prendre en considération la "recommandation n° 6" et à la mettre en œuvre, le cas échéant.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/27, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et*
- b) à prendre note de la recommandation n° 6 et à encourager les offices de propriété intellectuelle à la mettre en œuvre conformément au paragraphe 10 ci-dessus."*

- b) Recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle : voir le document CWS11/22

Brève description : Le document présente une série de projets de recommandations révisées concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle, telles qu'améliorées par l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC, aux fins de leur examen et de leur adoption par le CWS. Ces recommandations doivent être examinées dans la perspective de leur mise en œuvre par les offices de propriété intellectuelle. Ces derniers sont invités à présenter leur stratégie en matière de TIC et leurs activités en rapport avec ces recommandations.

Action préconisée : (paragraphe 11 du document CWS/12/22, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe;*
- b) à examiner et adopter la série de recommandations, qui est reproduite dans l'annexe du présent document;*
- c) à accepter de rendre compte de la série de recommandations à l'Assemblée générale de l'OMPI de 2025, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 10; et*
- d) à encourager ses membres à mettre en œuvre la série de recommandations, et à prier ses membres de faire part de leur stratégie*

ou de leur expérience en la matière à la prochaine session du CWS, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10."

- c) Proposition de recommandations relatives au cadre et à la plateforme d'échange de données : voir le document CWS/12/23

Brève description : Ce document présente une proposition, faite conjointement par les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite pour donner suite aux conclusions de la onzième session du CWS, visant à créer une nouvelle tâche du CWS et l'équipe d'experts correspondante, afin d'entamer des discussions sur la manière d'améliorer la capacité d'un office à échanger des données relatives à la propriété intellectuelle.

Action préconisée : (paragraphe 19 du document CWS/12/23, reproduit ci-après) :

"19. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et de ses annexes,*
- b) à examiner et approuver la proposition concernant la création de la tâche n° 67 à titre de priorité dans le programme de travail du CWS ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 15 et à l'annexe II,*
- c) à examiner et approuver la proposition de description de la tâche n° 67 telle qu'elle figure au paragraphe 16,*
- d) à examiner et approuver la création de la nouvelle équipe d'experts et la désignation de ses responsables, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 et à l'annexe II du présent document et*
- e) à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses Membres à désigner des experts des domaines concernés pour participer à la nouvelle équipe d'experts, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus et à l'annexe II du présent document.*

- d) Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales

Brève description : Le Bureau international présentera un rapport verbal sur les progrès accomplis dans le projet d'identifiant mondial de l'OMPI depuis la dernière session du CWS.

- e) Rapport 2023 sur les rapports techniques annuels : voir le document CWS/12/24

Brève description : Le document contient une synthèse des rapports techniques annuels soumis en 2024 par les offices de propriété intellectuelle. La période d'essai du format simplifié

s'étant conclue par une augmentation du nombre de rapports techniques annuels reçus, le Bureau international propose d'en poursuivre la collecte.

Action préconisée : (paragraphe 10 du document CWS/12/24, reproduit ci-après) :

"10. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à approuver la poursuite de la collecte de rapports techniques annuels, comme indiqué au paragraphe 8 et

c) à examiner et approuver la nouvelle rubrique proposée, qui devrait être ajoutée dans le modèle simplifié, comme indiqué au paragraphe 9."

9. Assistance technique et collaboration en matière de systèmes mondiaux d'information

a) Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS : voir le document CWS/12/25

Brève description : Le document présente une synthèse de l'assistance technique fournie en 2023 par le Secrétariat ou le Bureau international en ce qui concerne la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle.

Action préconisée : (paragraphe 15 du document CWS/12/25, reproduit ci-après) :

"15. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2023 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2025, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19)."

b) Élaboration de la suite logicielle WIPO Sequence

Brève description : Cet exposé du Bureau international présente un résumé de l'état d'avancement des travaux d'amélioration de la suite logicielle WIPO Sequence depuis la dernière session du CWS.

c) Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle

Brève description : Cet exposé du Bureau international résume l'état d'avancement du projet d'élaboration du catalogue des API en matière de propriété intellectuelle. Les offices de propriété intellectuelle seront invités à contribuer au catalogue avec leurs API en matière de propriété intellectuelle.

Action préconisée : Les offices de propriété intellectuelle seront invités à partager leurs données d'expérience en ce qui concerne le projet de catalogue des API ainsi que leurs plans concernant leur contribution audit catalogue.

d) Portail d'accès au fichier d'autorité

Brève description : Cet exposé du Bureau international présente un résumé des mises à jour du portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI depuis la dernière session du CWS.

10. Résumé présenté par le président

11. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

Comité des normes de l'OMPI (CWS), douzième session (16-19 novembre 2024)
PROGRAMME PROVISOIRE

	Lundi 16 septembre 2024	Mardi 17 septembre 2024	Mercredi 18 septembre 2024	Jeudi 19 septembre 2024
<p>10 h – 13 h 10 h 00 – 13 h 00 (heure d'été d'Europe centrale)</p> <p>Pause café 11 h 30 – 11 h 45 (heure d'été d'Europe centrale)</p> <p>Séance de l'après-midi 15 h 00 – 18 h 00 (heure d'été d'Europe centrale))</p> <p>Pause café 16 h 30 – 16 h 45 (heure d'été d'Europe centrale)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la douzième session 2. Élection d'un président et de deux vice-présidents 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Programme de travail du CWS <ol style="list-style-type: none"> a) Programme de travail et liste des tâches du CWS b) Questionnaire sur l'ordre de priorité des tâches du CWS 5. Rapports sur l'état d'avancement des tâches <ol style="list-style-type: none"> a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41 b) Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44 c) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47 d) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50 e) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets sur la tâche n° 52 f) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55 g) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des API sur la tâche n° 64 h) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC sur la tâche n° 58 i) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59 j) rapport de l'Équipe d'experts 3D sur la tâche n° 61 k) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique sur les tâches n^{os} 62, 63 et 65 l) Rapport du Bureau international sur la tâche n° 66 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Élaboration de normes de l'OMPI <ol style="list-style-type: none"> a) Proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité b) Proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI concernant le nettoyage des données des noms c) Proposition de révision des normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l'OMPI : d) Proposition de révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI e) Proposition de révision de la norme ST.91 de l'OMPI f) Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI g) Analyse des résultats du questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI 7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices <ol style="list-style-type: none"> a) Norme ST.26 de l'OMPI b) Norme ST.37 de l'OMPI 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices <ol style="list-style-type: none"> c) Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI d) Norme ST.90 de l'OMPI 8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information <ol style="list-style-type: none"> a) Recommandations du Corps commun d'inspection concernant les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies b) Recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle c) Proposition de recommandations relatives au cadre et à la plateforme d'échange de données d) Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales e) Rapport 2023 sur les rapports techniques annuels 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Assistance technique et collaboration en matière de systèmes mondiaux d'information <ol style="list-style-type: none"> a) Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS b) Élaboration de la suite logicielle WIPO Sequence c) Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI d) Portail du fichier d'autorité 10. Résumé présenté par le président 11. Clôture de la session